

RAPPORT N°16 : FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CA DU CIAS D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Vu les articles R.123-7, R.123-27 et R.123-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Communautaire le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CIAS ;

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- de fixer, outre son Président --- de plein droit, le Président de la communauté de communes Ambert Livradois Forez – à 16 le nombre d'administrateurs du CIAS, répartis comme suit : 8 membres élus, et 8 membres nommés ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches relatives à l'exécution de la présente délibération.